

SÉANCE DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice :
13

L'an deux mille vingt-six et le deux du mois de septembre, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
11

Étaient présents : M. Anthony VADOT, M. CHEVREY Mickaël, M. Gérald ROY, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Didier LAURENCY, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Eric BERNARD, M. Patrice MARLIN, M. Frédéric BOUCHET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, M. David COLIN.

Date de la convocation :
27 août 2026

Étaient excusés : Mme Mathilde CHALUMEAU et M. Robert CHASSERY.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY.

8.1 Enseignement

B2026-25 Convention d'habilitation informatique « Structures » - Mise en ligne de données sur le site monenfant.fr

VU la délibération n°C2026-59 du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2026 déléguant au Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de tout contrat, convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la Communauté de communes, ou ayant pour objet la perception d'une recette par la Communauté de communes, ou dont les engagements financiers annuels pour la Communauté de communes sont inférieurs ou égaux à 15 000 € H.T,

VU le projet de convention d'habilitation informatique « Structures » avec la Caisse d'allocations familiales, annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que le site *monenfant.fr* a notamment pour vocation de faciliter l'information et l'accompagnement des familles dans leurs recherches de services et de structures d'accueil et d'accompagnement ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de permettre la mise à disposition des familles d'informations actualisées relatives aux établissements et services relevant de la compétence de la Communauté de communes, notamment les établissements d'accueil du jeune enfant, les relais petite enfance et les lieux d'accueil enfants-parents ;

Le Président,

EXPLIQUE que la Caisse d'Allocations familiales de Saône-et-Loire propose aux gestionnaires de structures référencées sur le site *monenfant.fr* un dispositif d'habilitation informatique permettant

de renseigner et de mettre à jour directement certaines informations relatives au fonctionnement des établissements et services ainsi que, pour les établissements concernés, les disponibilités d'accueil.

PRÉCISE que cette habilitation permettra à la Communauté de communes de renseigner et d'actualiser les informations relatives aux structures qu'elle gère ou dont elle assure la gestion, afin de garantir une information fiable et actualisée des familles.

PROPOSE ainsi au bureau communautaire d'approuver la convention d'habilitation informatique « Structures » avec la Caisse d'allocations familiales et de l'autoriser à la signer.

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention d'habilitation informatique « Structures » avec la Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire, annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

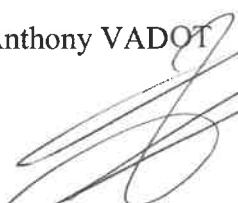


Date 07/09/2026

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 07/09/2026

